



Déclaration liminaire pour la FSS de Bourgogne du 12 octobre 2026

Monsieur le Président,

Comme nous nous y étions engagés, nous sommes présents pour la reconvoque de notre instance, et nous avons, comme d'habitude, beaucoup de choses à dire, et à vous dire, M. Le Président.

Nonobstant l'ordre du jour, des fiches de signalement ont été remplies au cours de l'été et portées à la connaissance de notre organisation syndicale. Fin juillet, avec Solidaires Douanes, nous avons été reçus par Mme la Directrice Interrégionale, des propositions ont été faites. Nous attendons toujours la mise en place de process semblant convenus ce jour-là.

La canicule a frappé presque sans interruption durant tout l'été, où la chaleur a irrigué tous les postes de travail de la circonscription, AG, Opco et SU.

Nous vous rappelons que l'employeur, garant des conditions de travail des agents, doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la santé physique et mentale des agents lorsque certaines missions les exposent à des risques plus importants, et c'est le cas, avec les épisodes caniculaires que nous avons récemment vécus.

A ce sujet, en représentants du personnel responsables, les élus CGT seront vigilants au respect des textes en vigueur et auront des propositions à faire.

En évoquant la santé mentale des agents, les remontées de nombreux services nous font part d'un besoin de changement de ton managérial, d'un management par la confiance et la bienveillance plutôt qu'un management par la défiance voire l'autoritarisme.

A l'approche des élections professionnelles de décembre, il est temps pour nous de faire un premier bilan de cette mandature où durant ces quatre années, nous n'avons cessé de relever bon nombre de dysfonctionnements au sein de cette FSS de Bourgogne.

Des dysfonctionnements directionnels où trois délibérations de la parité syndicale, votées en séance, n'ont pas fait l'objet de réponses de l'administration dans un délai de deux mois, ni de publications auprès des agents comme le prévoit les textes.

Des dysfonctionnements organisationnels où les fonctions d'Assistant de Prévention de la Bourgogne sont cumulées avec les fonctions de Secrétaire Régional. Or, Bercy préconisait de découpler ces fonctions car la quotité de travail dédiée à la charge de l'assistant de prévention est sous-évaluée au regard des missions lui incombant. Et pour cette raison et d'autres raisons internes au fonctionnement de la FSS Bourgogne, nous estimons que l'assistant de prévention n'a pas eu l'investissement sur l'ensemble la fiche de poste qui lui était dédiée par cette surcharge de travail.

Des dysfonctionnements liés au périmètre de compétence de notre instance. Les résultats de l'Observatoire Interne ont été une nouvelle fois présentés à la FS de CSA (périmètre des agents de la DI/RI), alors que, malgré nos remarques déjà formulées en 2023 et en 2024, les agents de la Bourgogne et leurs représentants en FSS

auraient dû avoir accès à ces résultats en point à l'ordre du jour.

Enfin, nous sommes sceptiques sur la volonté de l'Etat d'agir pour le bien-être et la protection de ses agents avec des budgets de plus en plus contraints. Nous nous sommes battus, lors de cette mandature, pour améliorer les conditions de travail des agents en termes de matériels ou en termes de formation. Même si, pour la CGT, les formations en matière de RPS ne constituent qu'un pansement sur une jambe de bois pour les agents en souffrance.

Dans un monde normal, celui de la réalité des conditions de travail et de santé des agents de votre circonscription, l'hygiène, la santé et la sécurité au travail devraient engager la Direction à mener une politique de prévention primaire (en anticipation des risques) sur l'organisation du travail (effectifs, moyens, missions, fin des restructurations permanentes) et de traitement volontariste des risques psycho-sociaux, plutôt que le saupoudrage constaté depuis trop d'années de mesures palliatives qui contribuent à un enkystement des problèmes dans les services.

**Vos représentants SNAD CGT à la Formation Spécialisée de
Service de la DR de Bourgogne**